

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal
élus : 23
en fonction : 23

Séance du 16 octobre 2025
sous la présidence de Mme Sylvie ROEHLLY – Maire

Membres présents : ROEHLLY Sylvie, WINTER-KNECHT Didier, WERNERT Annie, REGNIER Clarisse, ACKER Dominique, ALBECKER Bernard, BLANCK Denis, BONICEL Bénédicte, FORR Bernard, FOURNAISE Véronique, GASSERT Cédrine, HILD Aline, JUNG Didier, KERTZINGER Francis, RICK Stéphane, SORG Fabienne, SORGIUS Christian, VOGT Marie-Line, WEEBER Michelle.

Membres absents : KLEINMANN Jean-Jacques a donné procuration à WERNERT Annie, VATRY Edwige a donné procuration à ALBECKER Bernard, BLANCK Dominique a donné procuration à WINTER-KNECHT Didier, MUGLER Christelle a donné procuration à REGNIER Clarisse.

Objet : Signature d'une convention avec le SDEA pour la mise à disposition de personnel

L'exercice de la compétence Grand Cycle de l'Eau a été transférée au SDEA. Au niveau de la commune de Weyersheim c'est le Zornried qui exerçait cette compétence en employant du personnel technique communal pour la surveillance et la gestion des ouvrages du Moulin et du canal de dérivation du Landgraben. La commune a conclu une convention avec le SDEA entre 2020 et 2025 qui prévoyait une mise à disposition d'agents communaux au SDEA pour poursuivre ces missions moyennant le remboursement par le SDEA à la commune des frais engagés.

Il est proposé au Conseil Municipal de conclure une nouvelle convention pour une période de 5 ans et d'approuver le projet de convention ci-joint, détaillant les modalités de la mise à disposition.

LE CONSEIL MUNICIPAL

=====

E N T E N D U l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré ;

A P P R O U V E à l'unanimité le projet de convention entre la commune et le SDEA pour la mise à disposition d'agents communaux.

A U T O R I S E Mme le Maire à signer la convention ainsi que tous les documents relatifs à cette mise à disposition.

POUR EXTRAIT ET COPIE CONFORME,

Publié le 24 octobre 2025

Transmis à la Préfecture le 24 octobre 2025

Délibération exécutoire conformément à la loi
n°82-623 du 22 juillet 1982

Weyersheim, le 24 octobre 2025

Le secrétaire, Christian SORGIUS



Le Maire, Sylvie ROEHLLY

